



www.cgtfapt77.fr



Combs la Ville, le 3 juillet 2009.

DTELP : surdit  – ent tement – irrespect - absence de dialogue social La CGT FAPT 77 ne c dera pas.

L'accord sur la modulation du temps de travail est d sormais officiellement invalid  en Seine et Marne. A ce jour, aucun syndicat n'a fait part de son choix de signer et, pour bien cadrer les choses, d'ores et d j , **les syndicats CGT et SUD ont fait valoir leur droit d'opposition qui, de fait, est MAJORITAIRE !** Cette invalidation fait suite aussi   une absence d'accord, sur le m me sujet, au niveau national.

La volont  d'annualiser le temps de travail n'est donc que du fait de la seule DTELP ! Elle doit  tre la seule   assumer ses choix. Mais SURTOUT, elle doit COMPRENDRE qu'un texte qui n'a ni signataire au niveau national, ni signataire au niveau d partemental ne pourra en aucune fa on s'appliquer localement !

Car derri re cette volont , changer les organisations de travail est bien le moyen suppl mentaire pour poursuivre et amplifier les effets d j  catastrophiques de la mise en place des TERRAINS : casse du r seau, r duction des horaires d'ouvertures sur les bureaux dits non rentables, suppression d'emploi, r duction des moyens de remplacement, destruction du droit   une vie priv e, au droit au week-end...**La CGT n'acceptera pas de cautionner ces choix !**

La Poste utilise des arguments mensongers !

Plusieurs services, de nombreux coll gues nous ont appel  pour nous faire part que dans les discussions locales, les chefs de projet pr sentent le dossier en disant « C'est la loi, c'est la r glementation, on n'a pas d'autre(s) choix ». Ces m mes propos sont tenus aux organisations syndicales lors des diff rentes r unions. Mais   la question que pose syst matiquement la CGT « **Quelle est la loi, quels sont les textes r glementaires qui vous obligent   introduire la modulation du temps de travail   l'Enseigne ?** », la Poste est incapable de nous dire et de nous montrer quels sont ces « lois » !!!

Des engagements qui n'engagent que ceux qui veulent les croire !

La Poste n'arr te pas de dire qu'elle va mettre en place des « outils » prot geant le personnel avec, par exemple, un calendrier pr visionnel (*  titre indicatif, cela dit en passant*). Qui peut croire de tels bobards ? Et si certains ont encore des doutes, en guise de calendrier pr visionnel, nous venons de recevoir, sur un TERRAIN en phase de n gociation, le calendrier pr visionnel : de la semaine 1   la semaine 52, toutes les semaines sont   35 heures !

Dans certains endroits, on nous pr sente le sc nario avec un ang lisme incroyable « mais « si », tous les agents sont contents, **mais « si » certains sont contents que la contre-partie de travailler tous les samedis les lib re une journ e dans la semaine** »...Dans quelques temps, **certaines vont m me finir par tenter de nous faire croire que c'est le personnel lui-m me qui r clame des Terrains de plus en plus vastes, des suppressions d'emploi, des horaires en fonction des seules d cisions de la Poste, voire qui r clament la suppression massive de samedis lib r s !**

Un dialogue social qui ne fonctionne plus du fait de la DTELP

Les éléments ne manquent pas pour dire que la DTELP considère de plus en plus les organisations syndicales comme quantité négligeable. Quelques exemples :

- **La CGT est invitée le 7 juillet par la DTELP de 9h à 10h pour discuter de 12 accords locaux !** Ah, en voilà, un dialogue social qu'il est beau ! Regler le sort des terrains en 5 minutes par dossier !!!
- La CGT continue de recevoir des invitations pour des dates entre le 14 juillet et la fin juillet. Là encore, ça ne trompe personne. La Poste veut « négocier » à une période où une partie du personnel est en congés, où une partie des militants syndicaux font aussi valoir leur droit à congés...On chercherait à passer en force, qu'on ne ferait pas autrement !
- Tous les accords locaux s'appuient sur des préconisations de textes rejetés nationalement et départementalement !

Quand on voit comment la Poste cherche à bafouer les organisations syndicales représentatives du personnel, on imagine aisément comment elle va bafouer les engagements pris envers le personnel lui-même!!!

La CGT continue de faire des propositions, la Poste doit les entendre !

Nous ne ferons pas, une nouvelle fois tout le catalogue de nos propositions (voir nos écrits sur www.cgtfapt77.fr – rubriques « secteur postal » et « tracts secteur postal »), mais sur un exemple concret souvent mis en exergue par la Poste, les semaines de prestations sociales. Déjà, ce n'est pas d'aujourd'hui que la Poste assure cette mission. Certes, le trafic est très fort en ces périodes, mais les plus grosses « merdes » à gérer ont été quand le versement des prestations a été retardé (bug informatique des prestataires) et quand SIBP a été en panne !

La CGT a demandé à ce que le nombre des EAR soient remis à un niveau nettement supérieur à ce qu'il est pour, justement, dans les périodes fortes, avoir les renforts nécessaires à l'écoulement du trafic.

Et si en septembre...

La Poste reste sourde aux attentes du personnel, de la population, aux propositions de la CGT, aux propositions syndicales. Après l'action réussie du 18 juin, et si la Poste continue sa politique de casse (pour pouvoir mieux privatiser ?), à la rentrée, l'heure sera l'action dans l'unité du personnel et des organisations syndicales. D'ores et déjà, la CGT s'y prépare.

Les choix de la DTELP : Ce sont les usagers et le personnel qui, à la fin, « en saignent » !!!

Ensemble, imposons d'autres choix pour l'emploi, les conditions de travail, le service public !!!

**Pour défendre vos droits, pour en gagner de nouveaux
« syndiquez-vous efficace »**

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Facultatif : ☎ (perso.) ☎ (profes.)

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :



